

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-197 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

**L'an 2024, le jeudi 12 décembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.**  
**Date de convocation : jeudi 5 décembre 2024 - Secrétaire de séance : Jean-Pierre GAGNE**  
**Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 61 - Nombre de pouvoirs : 9 - Nombre de votants : 70**

***Etaient présents et ont pris part au vote :*** Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Eric MAITRE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Elisabeth LAROCHE, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Roland BONNARD, Maud CASELLA, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

***Etaient excusés et ont donné pouvoir :*** Daniel GUEUR (à Daniel FABRE), Patricia GRIMAL (à Liliane FALCON), Stéphanie JULLIEN (à Walter COSENZA), Viviane VAUDRAY (à Emilie CHARMET), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Valérie CAUWET DELBARRE (à Pascal COLLIGNON), Fabrice VENET (à Jean-Louis GUYADER), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD).

***Etaient excusés et suppléés :*** Max ORSET (par Philippe DEYGOUT), Marie-Françoise VIGNOLLET (par Eric MAITRE), Agnès OGERET (par Roland BONNARD).

***Etaient excusés :*** Dominique DELOFFRE, Lionel KLINGLER, Jean MARCELLI, Régine GIROUD, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Marie-Claude REGACHE, Daniel BEGUET.

***Etaient absents :*** Sylvie SONNERY, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Maël DURAND, Jean-Alex PELLETIER, Jean ROSET.

**Objet : Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement – Budget Immobilier Locatif 2025**

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 2 décembre 2024 ;

Mme Elisabeth LAROCHE, vice-présidente, indique que, préalablement au vote du budget primitif 2025, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement au 1<sup>er</sup> trimestre 2025, et de pouvoir faire face à toute dépense d'investissement éventuelle non prévue par le budget précédent, le Conseil communautaire peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

A savoir :

.../...

Chapitres	Crédits votés au BP 2024	RAR 2023 inscrits au BP 2024	DM votées en 2024	Montant total à prendre en compte	25 %
<b>20</b>	<b>186 428,59 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>186 428,59 €</b>	<b>46 607 €</b>
dont 2031	180 000,00 €	0,00 €	0,00 €	180 000,00 €	45 000 €
dont 2033	6 428,59 €	0,00 €	0,00 €	6 428,59 €	1 607 €
<b>21</b>	<b>205 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>205 500,00 €</b>	<b>51 375 €</b>
dont 2111	78 000,00 €	0,00 €	0,00 €	78 000,00 €	19 500 €
dont 21321	127 500,00 €	0,00 €	0,00 €	127 500,00 €	31 875 €
<b>23</b>	<b>553 000,00 €</b>	<b>35 487,46 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>553 000,00 €</b>	<b>138 250 €</b>
dont 2313	528 000,00 €	35 487,46 €	0,00 €	528 000,00 €	132 000 €
dont 238	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €	6 250 €
<b>Total</b>	<b>944 928,59 €</b>	<b>35 487,46 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>944 928,59 €</b>	<b>236 232 €</b>

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2025 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024, et ce, avant le vote du budget primitif de 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et indique que ces crédits seront inscrits au budget 2025.

*Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,*

*Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,*

*Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 17 décembre 2024*

Publiée le **17 DEC. 2024**

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
Marcel JACQUIN

